



# PRÉINSCRIPTIONS RENTÉE SCOLAIRE 2022/2023

DÈS LE  
21 FÉVRIER



ENFANTS  
NÉS  
JUSQU'AU  
31 DÉC 2019

**SUPERMINOT.MARSEILLE.FR**  
OU DANS UN BUREAU MUNICIPAL DE PROXIMITÉ



VILLE DE  
MARSEILLE

# RENTRÉE SCOLAIRE 2022/2023

## COMMENT SE PRÉINSCRIRE ?

Sur [superminot.marseille.fr](http://superminot.marseille.fr):

- se connecter à son compte famille ou le créer
- procéder à la saisie de la préinscription de votre (vos) enfant(s)

ou

se rendre dans un bureau municipal de proximité qui procèdera à la pré-inscription de votre (vos) enfant(s).

## QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

**Documents indispensables à la préinscription de votre enfant :**

- livret de famille ou photocopie de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- justificatif récent de domicile
- pièce d'identité du responsable légal

### Justificatifs à fournir en complément\*

- **Si l'enfant à inscrire a un frère et/ou une soeur déjà scolarisés dans une école publique de Marseille :**
  - certificat de scolarité
- **Si les parents sont divorcés ou séparés :**
  - jugement de divorce intégral ou décision du juge aux affaires familiales
  - en l'absence de jugement, attestation de résidence principale de l'enfant remplie et signée par les deux responsables légaux (attestation téléchargeable sur [superminot.marseille.fr](http://superminot.marseille.fr))
- **Si l'enfant et son responsable légal sont hébergés par un tiers, les 4 pièces suivantes sont à fournir :**
  - attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeant
  - copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant
  - justificatif de domicile récent de l'hébergeant
  - document administratif au nom de l'hébergé mentionnant l'adresse de l'hébergeant (attestation CAF, avis d'imposition, facture de téléphone mobile, assurance scolaire)

\*Retrouvez la liste des justificatifs acceptés sur [superminot.marseille.fr](http://superminot.marseille.fr) ou dans les bureaux municipaux de proximité.

## PASSAGE AU COURS PRÉPARATOIRE (CP)

Pour **les enfants déjà scolarisés** dans une école maternelle publique de Marseille, il n'y a pas d'inscription préalable: un certificat d'affectation est directement remis par la directrice ou le directeur de l'école maternelle au cours de l'année scolaire 2021/2022.

Muni de ce document, vous devez vous rendre à l'école en respectant le délai mentionné afin de confirmer l'inscription à l'école élémentaire de l'enfant.

